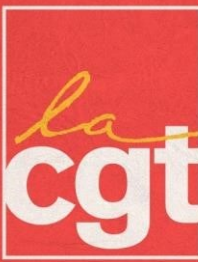


# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

---

## La parole de l'Union Départementale CGT doit être entendue dans le procès Athanor

Depuis le 31 mars se tient un procès d'hors norme à la Cour d'Assise de Paris, sur l'affaire révélée par le journal Le Parisien en 2021 concernant la tentative d'assassinat d'un syndicaliste CGT, au sein d'une entreprise de la plasturgie dans le département de l'Ain.

Ce vendredi 19 juin le secrétaire général de l'Union Départementale CGT de l'Ain s'exprimera en tant que Partie Civile pour rappeler que Hassan Touzani a frôlé la mort car il représentait la CGT dans l'entreprise et que cette idée était absolument insupportable aux yeux de ses patrons, qui sont aujourd'hui parmi les prévenus dans cette affaire.

Ce qui est en cause c'est bien un phénomène de banalisation de la répression antisyndicale qui conduit in fine à de telles extrémités.

La répression syndicale touche l'ensemble des secteurs professionnel. Ce procès représente ce qu'est la répression patronale autoritaire poussée à l'extrême, illustrant un rejet du fait syndical par une partie active des détenteurs du pouvoir économique et politique.

En France, de trop nombreux militant-es syndicaux sont poursuivis pour entrave à la circulation, dégradations ou violences supposées, dans le cadre d'actions collectives. Les mobilisations contre la réforme des retraites ont illustré cette tendance à judiciaireiser le conflit social, avec des gardes à vue, convocations et condamnations qui pèsent durablement sur les militant-es.

Ces actes de repressions, de judiciaireisation ne font que s'accélérer depuis, comme le rappelait la CGT en février dernier, lors de son meeting contre la répression syndicale : **plus de 1000 syndicalistes sont inquiétés du fait de leur engagement syndical**. La preuve, s'il en fallait, avec la nouvelle mise en examen de la Secrétaire Générale de la CGT dans le cadre d'une procédure bâillon par le Groupe SEB. Elle vient s'ajouter aux procédures contre plusieurs membres de la direction confédérale dont celle de Gérard Ré Secrétaire confédéral convoqué devant la justice le 06 juillet prochain, pour avoir affirmé que l'entreprise Sèpur utilisaient des travailleurs sans papiers.

Ce vendredi, la CGT attend que les voix du Secrétaire Général de l'Union Départementale de l'Ain et de ses conseils (Maitre Dumoulin et Maitre Sayn) soient entendues et que la justice soit rendue en conséquence.

L'Etat français doit également en tirer toutes les conséquences pour enrayer cette dérive et prendre des mesures pour conforter et protéger la liberté syndicale ainsi que l'exercice du droit syndical dans les entreprises, les administrations et dans la vie publique.

A Montreuil le 19 juin 2026

---

Relations presse confédérales / 01 55 82 82 64 / [presse@cgt.fr](mailto:presse@cgt.fr)

© 2024 servicepresse.cgt.fr